

## DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

CABINET PATRIMOINE EN CONFIANCE, Conseil en gestion de patrimoine adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine - EURL, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 914 636 600, dont le siège social est situé 63 Boulevard Noël Marc - 78570 Andresy.  
Téléphone : 06 52 29 75 50 - Courriel : stephany.chevalier@patrimoine-cpc.fr

### ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

CABINET PATRIMOINE EN CONFIANCE est immatriculé(e) au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 22004962 (qui peut être consulté sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) et exerce les activités réglementées suivantes :

### CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers\* sont fournis de manière :

- non indépendante et reposent sur une analyse restreinte mais suffisante des différents types d'instruments financiers. La rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale :

- FRANCE VALLEY, INTER INVEST, CLUBFUNDING, HOMUNITY, WENIMMO, ATLAND VOISIN, ALPHEYS, ADEQUITY, AXIPIT, NEXTSTAGE, PRIVATE CORNER, TYLIA INVEST, IROKO, MINERAL, MIMCO, REMAKE ASSET MANAGEMENT, CORUM, EXCLUSIVE PARTNERS, ENTREPRENEUR INVEST, EQUITIM, EURYALE, NATIXIS

\*A l'exception des conseils portant sur la fourniture de services d'investissement et sur la réalisation d'opérations sur biens divers.

### DÉMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

Identité du ou des mandants pour lesquels le conseil en gestion de patrimoine exerce une activité de démarchage : néant

### COURTIER EN ASSURANCE DANS LA CATÉGORIE "B"

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance :

- qui propose un service de recommandation personnalisé, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins en conseil de niveau 2.

Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille :

- GENERALI, UAF LIFE PATRIMOINE, SELENCIA, ONE LIFE, ALPHEYS, NORTIA, APRIL

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) :

- CABINET PATRIMOINE EN CONFIANCE détient 1/3 des parts dans la société FIPAR PATRIMOINE

## COURTIER EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT

**Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement** représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1, nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille :

- Aucun établissement(s) de crédit, de financement ou paiement représentant plus de 33%.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

**Établissements avec lesquels il existe un lien financier** (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) :

- Néant

### Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

## INFORMATION SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS DE DURABILITÉ

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le cabinet sera amené à collecter vos éventuelles préférences en matière de durabilité, si vous êtes susceptible d'être intéressé par l'investissement durable, des critères ESG et si vous souhaitez que ces critères soient pris en compte dans le cadre de vos investissements.

## INFORMATION SUR LES MODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Stéphanie CHEVALIER en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse : [stephany.chevalier@patrimoine-cpc.fr](mailto:stephany.chevalier@patrimoine-cpc.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

## ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Assurance en responsabilité civile professionnelle : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9.

## LITIGES

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours ouvrables pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>

En cas d'échec de la médiation, le litige pourrait être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'État dans lequel le défendeur est domicilié.

## AUTORITÉS DE TUTELLE

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Je, soussigné(e) Monsieur \_\_\_\_\_, reconnais avoir pris connaissance du présent document.

Fait à \_\_\_\_\_ en deux exemplaires dont un remis au Client, le 09/04/2026

**Signature du Client**